

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01860 Numéro SIREN : 537 560 039 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 12367

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01042020** et clos le **31032021** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE CAVAILLON
BP 10091
73 RUE DU LANGUEDOC
84303 CAVAILLON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire
SARL A2C
270 CHEMIN DU TOUR REVOL
Z.A. DU REVOL
84240 LA TOUR D'AIGUES

652 Insp. IFU	342030 N° dossier	53756003900027 N° Siret
-------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMMERCE GROS MAT. ELECTRIQUE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %	10 639	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
---	--	------------------------------------	--------	------------------------------------	--------	--	--

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
--	--	---	--	---	--	--	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ACD COMPTA EXPERT**

ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ **Visueur conventionné** ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :
I
- Conseil :
- CGA/OMGA ou visueur conventionné :
N° d'agrément

Cabinet REVI SUD
PARC SCIENTIFIQUE AGROPOLIS
2214 BOULEVARD DE LA LIRONDE
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
04-67-63-17-31

A **VILLELAURE** le **15072021** Signature et qualité du déclarant **THOUE** **CO GERANT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A2C**
et Date de clôture de l'exercice **31032021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		270 CHEMIN DU TOUR REVOL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Z.A. DU REVOL		84240 LA TOUR D'AIGUES			
SIRET		5 3 7 5 6 0 0 3 9 0 0 0 2 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032021		31032020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	12 361	030	3 665	8 697	1 533
	Immobilisations financières* (1)	040	3 830	042		3 830	3 830
	Total I (5)	044	16 191	048	3 665	12 527	5 363
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	12 073	052		12 073
		Marchandises *	060	34 999	062		34 999
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	201 804	070		201 804	190 507
		072	10 473	074		10 473	11 683
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	180 317	086		180 317	184 351
	Charges constatées d'avance *	092	6 150	094		6 150	2 969
	Total II	096	445 816	098		445 816	449 454
	Total général (I + II)	110	462 008	112	3 665	458 343	454 817
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		12 000		12 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		204 838		171 993	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		38 108		61 246	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		256 446		246 738		
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		153 874		152 173	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		48 023		55 906	
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		201 897		208 078		
Total général (I + II + III)	180		458 343		454 817		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 830	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 680	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	8 593	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A2C		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31032021	Exercice N-1 clos le 31032020	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	873 966	1 044 352
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	12 073	(10 301)
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	10	1 010
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	886 050	1 035 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	520 213	664 819
	Variation de stock (marchandises) *			236	24 945	(32 652)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	103 875	111 284
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	669	244	2 260	1 513
	Rémunérations du personnel *			250	139 840	158 172
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	53 936	52 352
	Dotations aux amortissements *			254	1 793	628
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	253	54
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	847 115
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	38 935	78 892
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	8 593	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	723	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	8 697	17 646
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	38 108
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	38 108	314
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	1 641	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 697	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	313	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		127		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			647		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			649		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648			990	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	48 759	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	48 759	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A2C										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452	5 549	454		456	5 549											
		Matériel de transport	460	1 015	462		464	1 015	466												
		Autres immobilisations corporelles	470	2 682	472	4 130	474		476	6 812											
		Immobilisations financières	480	3 830	482		484		486	3 830											
		TOTAL	490	7 527	492	9 680	494	1 015	496	16 191											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	565	544		546	565											
		Matériel de transport	550	68	552	224	554	292	556												
		Autres immobilisations corporelles	560	2 096	562	1 004	564		566	3 100											
		TOTAL	570	2 164	572	1 793	574	292	576	3 665											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1	1 015	292	723	8 593	7 870																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	1 015	580	292	582	723	584	8 593	586	7 870	581	587	589								
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595										
TOTAL					596	7 870	585		597		599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : SARL A2C				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	3 904	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	3 904			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	21 583	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	18 543			
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	174 213	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	122 920	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL A2C			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042020 et clos le : 31032021			Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	3		
dont apprentis	657	1		
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	873 966		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	873 966		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	10		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	12 073		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	12 083		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	535 957		
Variation négative des stocks	145	24 945		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 745		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	253		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	610 899		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	275 150	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	275 150	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	873 966		
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/3 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/10/2021

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RICO Prénom(s) Pascal
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 16121963 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
Adresse : N° 74 Voie RUE GEORGES CLEMENCEAU
Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BRIGNIER Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom marital % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 150
Naissance : Date 30051975 N° département 34 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE
Adresse : N° 110 Voie RUE DES CHENES
Code postal 30670 Commune AIGUES VIVES Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/3

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL

Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240

VILLE

LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique BINET Prénom(s) LAURE DANIELE

Nom marital % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140

Naissance : Date 13041971 N° département 02 Commune SAINT QUENTIN Pays FRANCE

Adresse : N° 65 Voie RUE DE LA RIVE

Code postal 34160 Commune ST DREZERY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PEIGNE Prénom(s) Fabian

Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 12041976 N° département 92 Commune SAINTCLOUD Pays FRANCE

Adresse : N° 230 Voie Chemin de Régine

Code postal 34400 Commune LUNEL-VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

3/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	6	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THOUÉ Prénom(s) Mathieu

Nom marital % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 330

Naissance : Date 01051985 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Chemin du Claux

Code postal 84120 Commune PERTUIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GORDONS Prénom(s) Christophe

Nom marital % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 180

Naissance : Date 14121977 N° département 77 Commune PROVINS Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie PASSAGE DES LAURIERS

Code postal 34400 Commune LUNEL VIEL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

N° SIRET 53756003900027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2C

ADRESSE (voie) 270 CHEMIN DU TOUR REVOL Z.A. DU REVOL

CODE POSTAL 84240 VILLE LA TOUR D'AIGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2021

[illegible]

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

.....

DECLARATION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2021
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUILLET 2021

Le soussigné Mathieu THOUE,
En qualité de Co-gérant
De la SARL A2C

Déclare, en application des dispositions de l'article 44-1 nouveau du décret du 23 mars 1967

Que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 Mars 2021 soumise au vote des associés à l'Assemblée Générale Annuelle, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation du résultat votée par ladite Assemblée, et que les termes de cette résolution sont les suivants :

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38 107,53 € de la manière suivante :

----- € au poste de « réserves légales »
9 707,53 € au poste de « autres réserves »
28 400,00 € au poste de « dividendes Associés »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait au siège social le 26 juillet 2021

La Gérance



THOUE

SARL A2C
SARL au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES
RCS : MONTPELLIER 537 560 039

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUILLET 2021
--

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Et le 26 juillet à Onze heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée A2C au capital de 12 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 12,00 € chacune, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Mathieu THOUE,	propriétaire de	330 parts
- Monsieur Christophe GORDONS,	propriétaire de	180 parts
- Monsieur Pascal RICO,	propriétaire de	100 parts
- Mademoiselle Laure BINET	propriétaire de	140 parts
- Monsieur Fabian PEIGNE,	propriétaire de	100 parts
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER,	propriétaire de	150 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de1 000 parts.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur Mathieu THOUE, co-gérant associé.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L-223-19 du Code du Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultats et annexe) arrêtés au 31 mars 2021,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 38 107,53 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 38 107,53 € de la manière suivante :

- Réserves légales	----- €
- Dividendes Associés	28 400,00 €
- Autres réserves	9 707,53 €

TROISIEME RESOLUTION

La distribution des dividendes est la suivante :

- Monsieur Mathieu THOUE, propriétaire de 330 parts	8 104,27 €
- Monsieur Christophe GORDONS, propriétaire de 180 parts.....	4 420,51 €
- Monsieur Pascal RICO, propriétaire 100 parts.....	2 351,52 €
- Madame Laure BINET, propriétaire de 140 parts.....	3 292,13 €
- Monsieur Fabian PEIGNE, propriétaire de 100 parts	2 351,52 €
- Monsieur Jean-Pierre BRIGNIER, propriétaire de 150 parts	3 527,28 €
- CSG à reverser (soit 17,2%).....	2 498,82 €
- Prélèvement obligatoire sur le revenu imputable (soit 12,80 %).....	1 853,95 €

Le total des dividendes distribués est de 28 400,00 €

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2013 sont en principe soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 %.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

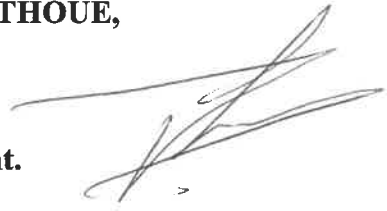
En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 12,80 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mathieu THOUE,

Co-gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the printed name and title.

SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

.....

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021, et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumis à votre approbation.

Nous vous avons également adressé le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Ces comptes ont été établis en conformité avec le cadre légal des règles comptables et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Activité de la Société-Evolution :

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaire hors taxes s'est élevé à la somme de 873 966 Euros (*correspond principalement à la vente de tableaux et armoires montés câblés*).

Compte-tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à 847 115 Euros (*soit 520 213 € en achat de marchandises, 196 036 € de rémunération, charges sociales et taxes diverses, le reste pour le fonctionnement de l'entreprise*), il en ressort un bénéfice d'exploitation de 38 108 € qui correspond au chiffre d'affaire hors taxes déduit des charges et de l'impôt sur les bénéfices.

Notre résultat comptable avant impôt (incluant le résultat exceptionnel) fait apparaître un bénéfice de 46 805 Euros (*l'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 8697 €*).

L'activité de cette année a baissé dû à la crise sanitaire.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions du code général des Impôts, vous aurez à prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des Impôts.

Proposition d'affectation du résultat comptable :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, d'un montant de 38 107,53 Euros de la manière suivante :

----- €	au poste de : Réserves Légales
28 400,00 €	au poste de : Dividendes Associés
9 707,53 €	au poste de : Autres Réserves

38 107,53 €	

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué au titre du dernier exercice aucun dividende.

Evénements important survenus depuis la date de clôture de l'exercice :

Au 31/03/2018 – 14 200 € de dividendes.

Au 31/03/2019 – NEANT.

Au 31/03/2020 – 28 400 € de dividendes.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous donnons également les informations complémentaires suivantes :

Activité en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et de développement.

Prise de Participation significative ou prise de contrôle :

Aucune participation n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales :

Vous trouverez par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce, et dont il vous sera demandé ratification à l'Assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci joint.

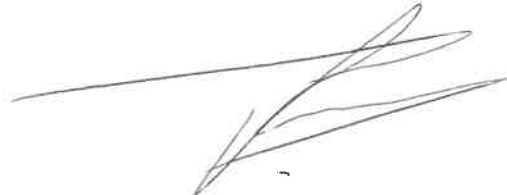
Nous vous demandons, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, de nous accorder quitus pour notre gestion de l'exercice écoulé et d'approuver les opérations visées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez utile de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Co-Gérant,

Mathieu THOUE.



SARL A2C
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 12 000,00 Euros

Siège Social : 270 chemin du Tour Revol
Z.A. Du Revol
84240 LA TOUR D'AIGUES

R.C.S. : 537 560 039
SIRET : 537 560 039 00027
A.P.E. : 4669A

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
DU 26 JUILLET 2021

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce sur les conventions réglementées.

Aux termes de cet article, « le Gérant...présente à l'Assemblée...un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.. »

« Les dispositions du présent article s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de la SARL A2C » .

Les dispositions de l'article L 223-19 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En conséquence, vous voudrez bien approuver les conventions suivantes :

Avec Monsieur Mathieu THOUE :

- Prise en charge par la Société des charges sociales obligatoires du Co-Gérant pour un montant de 21 583 Euros et une rémunération de 45 700Euros.

Le Co-gérant,

Mathieu THOUE

